



DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

ADM.5.1

DOMAINE : ADMINISTRATION

En vigueur le : **9 septembre 1998**

Révisée le :

HARCÈLEMENT SEXUEL ET ETHNOCULTUREL

Le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud s'engage à créer un milieu dans lequel le personnel et les élèves pourront travailler et étudier à l'abri de toute forme de harcèlement sexuel et ethnoculturel.